

Les Lois du Jeu 2020/2021

Il ne s'agit que d'un résumé explicatif pour chaque loi avec les notions de base.

Apports et/ou modifications vs saison précédente en souligné

01 Terrain

02 Ballon

03 Joueurs

04 Équipement des joueurs

05 Arbitre

06 Autres arbitres

07 Durée d'un match

08 Coup d'envoi et reprise du jeu

09 Ballon en jeu et hors du jeu

10 Issue d'un match

11 Hors-jeu

12 Fautes et incorrections

13 Coups francs

14 Penalty

15 Rentrée de touche

16 Coup de pied de but

17 Corner

Loi 07 Durée d'un match



1. Périodes de jeu

Un match se compose de deux périodes de 45 minutes chacune. Il est possible de réduire cette durée en cas d'accord entre l'arbitre et les deux équipes participantes avant le coup d'envoi et conformément au règlement de la compétition.

2. Mi-temps

Les joueurs ont droit à une pause entre les deux périodes ne dépassant pas 15 minutes ; une courte pause (qui, dans la mesure du possible, ne doit pas excéder une minute) est autorisée à la mi-temps de la prolongation. Le règlement de la compétition doit préciser la durée de la mi-temps qui ne peut être modifiée qu'avec l'autorisation de l'arbitre.

3. Récupération des arrêts de jeu

L'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser les arrêts de jeu occasionnés par :

- les remplacements ;
- l'évaluation de la blessure et/ou le transport de joueurs blessés hors du terrain ;
- les manœuvres visant à perdre du temps délibérément ;
- les sanctions disciplinaires ;
- les arrêts de jeu de nature médicale autorisés par le règlement de la compétition, comme par exemple les « pauses de récupération » (d'une minute maximum) et les « pauses de rafraîchissement » (90 secondes à 3 minutes) ;
- les vérifications et analyses effectuées dans le cadre de l'assistance vidéo à l'arbitrage ;
- toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par ex. : célébration d'un but).

Le quatrième arbitre doit indiquer le minimum de temps additionnel décidé par l'arbitre à la fin de la dernière minute de chaque période. L'arbitre peut augmenter le temps additionnel, mais pas le réduire.

L'arbitre ne peut pas compenser une erreur de chronométrage survenue en première période en modifiant la durée de la seconde période.

4. Penalty

Si, en fin de période, un penalty doit être exécuté (ou retiré), la durée de cette période sera prolongée pour en permettre l'exécution.

5. Arrêt définitif du match

Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué, sauf disposition contraire du règlement de la compétition ou des organisateurs.

En fonction des catégories de joueurs :

Seniors M et F, U16M à U19M et U19F	2x45mn
U14 et U15M, U15F U16F et U18F	2x40mn
U13 et U12 (à 8)	2x30mn
U11 et U10 (à 8)	2x25mn

Divers

Que doit faire l'arbitre lorsqu'il est confronté aux nombreux remplacements de « dernière minute » ou aux blessures à répétition qui n'ont pour but que de « casser le jeu » de l'adversaire et de perdre du temps ?

Face à de telles situations fréquemment rencontrées, la Direction Technique de l'Arbitrage a décidé de quantifier le temps perdu qui sera ajouté au terme de la période de jeu concernée, dans les cas suivants :

-Pour tout remplacement normalement effectué, l'arbitre décomptera 30 secondes.

-Pour tout examen d'un joueur blessé avec évacuation hors du terrain, l'arbitre décomptera 1 minute minimum. Ces durées peuvent être prolongées en cas de manœuvres dilatoires, l'arbitre restant le seul juge de la durée es arrêts de jeu.

Commentaires :

Aucune compétition « jeunes » ou « féminines » ne peut donner lieu à une prolongation. A la fin du temps réglementaire, si les équipes sont à égalité, elles seront départagées par l'épreuve de tirs au but (après application du règlement de la compétition concernée)

Loi 07

CFA – Section "Lois du Jeu" – Questions / Réponses Loi 07

DTA – 1^{er} Juillet 2019

1° Temps additionnel

QUESTION L7/§1/Q1

Dans le cas où le temps additionnel (2, 3 minutes ou plus) a été affiché et porté à la connaissance des bancs de touche et du public, il peut se produire des arrêts de jeu à l'occasion des situations suivantes :

- Une ou l'autre des équipes, voire les deux équipes, procèdent à des remplacements réglementaires,
- Des soins sont prodigués à un gardien de but sur le terrain,
- Des soins avec évacuation d'un joueur blessé.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, l'arbitre doit-il tenir compte du temps perdu durant la période du temps additionnel ? Dans ce cas, Le 4^{ème} arbitre doit-il montrer à nouveau le panneau indiquant le nouveau temps additionnel ?

L'arbitre doit effectivement tenir compte du temps perdu lors des arrêts de jeu pour cause de remplacement, blessures ou autres motifs.

Le 4^{ème} arbitre ne doit pas montrer une seconde fois le temps de récupération des arrêts de jeu parce que les minutes indiquées initialement correspondent à une durée minimale.

QUESTION L7/§1/Q2

Quel temps additionnel l'arbitre doit-il décompter lorsque deux changements (ou plus) sont effectués lors du même arrêt de jeu ?

Le décompte du temps est laissé à l'appréciation de l'arbitre mais il ne peut en aucun cas être inférieur à 30 secondes.